

**APPEL A CANDIDATURE POUR INSCRIPTION EN MASTÈRES ESEN
WI/DSSD/E-Business/VIC
2020-2021**

I- Les Mastères à l'ESEN

L'ESEN organise un concours pour la sélection des candidats aux Mastères professionnels et de recherche, cités ci-dessous pour l'année universitaire 2020-2021.

Masters	Acronyme	Capacité d'accueil	Quota Professionnels Sec. Public*	Licences Concernées**
Mastère de recherche en web intelligence	WI	35	0	Informatique appliquée à la gestion Informatique ou diplômes équivalents
Mastère professionnel en Data Science and Software Development	DSSD	40	5	Informatique appliquée à la gestion/ Informatique ou diplômes équivalents
Mastère Professionnel en E-Business	E-Business	40	5	Informatique appliquée à la gestion ou diplômes équivalents
Mastère Professionnel en Veille Intelligence Compétitive***	VIC	40	5	Informatique appliquée à la gestion ou diplômes équivalents/ Gestion ou diplômes équivalents

*Un quota Professionnel est prévu pour les demandes des ministères et des établissements publics. Une attestation de travail récente (1 mois) est nécessaire pour postuler à ce quota.

**Les étudiants étrangers souhaitant candidater sont priés de déposer leurs demandes auprès de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur (Sélection Hors Quota).

***Le mastère VIC est en partenariat avec l'ISCAE (Université de La Manouba). La procédure de sélection est effectuée à l'ISCAE. Prière consulter <http://www.iscae.rnu.tn/> pour plus de détails.

Étapes	Dates
Soumission électronique	Du 15 juin 2020 au 10 juillet 2020
Résultats du classement des dossiers déposés en ligne	Le 15 juillet 2020
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 18 juillet 2020
Dépôt du dossier administratif (Version Papier)	Du 20 au 24 juillet 2020
Diffusion de la liste définitive des candidats retenus	Le 28 juillet 2020
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 02 septembre 2020

II- Phase 1 : Soumission électronique du 15 juin 2020 au 10 juillet 2020

Cette étape est obligatoire et indispensable à la sélection des dossiers.

Tout dossier non déposé électroniquement sur le site https://esen.tn/portail/candidature_master.html ne peut faire l'objet d'un dépôt papier dans la deuxième étape.

Tout dépôt électronique doit être conforme au dossier papier qui sera demandé dans la deuxième étape si le candidat est retenu.

Les résultats du classement des dossiers déposés en ligne seront diffusés sur le site de l'ESEN à partir du **15 juillet 2020**

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **18 juillet 2020**.

Les listes des candidats retenus ne sont considérées comme définitives qu'après réception et vérification des dossiers version papier.

III- Calcul des scores de classement

Les différents dossiers seront classés suivant un score comptabilisé comme suit :

- La moyenne générale de l'étudiant durant les trois années de licence
- Le passage en session de rattrapage sera sanctionné par un malus **0.35 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.
- Tout redoublement sera sanctionné par un malus **0.7 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.

$$score = \frac{(L1 + 2 \times L2)}{3} - Malus(redoublement) - Malus(rattrapage)$$

M1 : Moyenne de la première année (L1)

M2 : Moyenne de la deuxième année (L2)

Le nombre de redoublements ne doit pas dépasser un (1) redoublement.

Le nombre de sessions de rattrapages à spécifier est celui de la L1 et de la L2.

IV- Phase 2 : Dépôt du dossier administratif (Version Papier) du 20 au 24 juillet 2020

Tous les candidats retenus dans la liste principale (Liste 1) ou la liste d'attente (Liste 2) doivent déposer leurs dossiers papiers au service de scolarité (Master) de l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique au technopole de la Manouba.

Horaire de dépôt des dossiers : du Lundi au jeudi de 9h à 13h

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Tout dossier non conforme aux données auto-enregistrées en ligne sera éliminé.

Tout dossier complet et conforme à l'inscription en ligne donne droit à un reçu (comportant le numéro de dossier) délivré par l'école au candidat pour faciliter le suivi.

La liste définitive des candidats retenus sera diffusée à partir **du 28 juillet 2020** sur le site web de l'ESEN.

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **02 septembre 2020**.

V- Dossier Administratif

Le dossier papier est constitué de :

1. Une copie de la CIN /Passport pour les étudiants étrangers ayant eu leurs diplômes en Tunisie.
2. Une copie certifiée conforme du Baccalauréat et des autres diplômes obtenus (Licence, maîtrise).
3. Une copie certifiée conforme des relevés de notes des trois années de licence.
4. Une copie certifiée conforme du relevé de notes du baccalauréat.
5. Une copie des attestations de stages, des attestations d'expériences professionnelles et des certifications obtenues par le candidat.
6. Un Curriculum Vitae.
7. Une fiche de renseignement à remplir. Cette fiche est à retirer du site web de l'ESEN (www.esen.tn) ou du service de scolarité.
8. 1 photo
9. 1 enveloppe timbrée (mettre l'adresse complète clairement sur une feuille et l'insérer dans l'enveloppe)
10. Une charte du master ESEN où ils s'engagent à être présents dans les séances de cours, à ne pas être inscrits à d'autres masters et à ne pas avoir d'engagements professionnels à temps complets.
11. Les candidats retenus sur le quota des Professionnels doivent soumettre une autorisation de l'employeur pour assister aux cours du master.

VI- Contacts des présidents de commission

Voir sur le site de l'ESEN :

<https://www.esen.tn/portail/page/notre-equipe-9.html>